



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parenational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 FGSDG NOIR	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ENT GOBBO	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
20-09-2017	DESERT	REF FONT TURBAT		3	1	TRAVAUX BARDAGE
21-09-2017	REFUGE F TURBAT	DESERT		1		DESCENTE DU MATERIEL LE SOIR SI LES TRAVAUX SONT FINI ???
22-09-2017	REFUGE F TURBAT	DESERT		1		SI PAS FINI JEUDI SOIR ???

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 549 / 2017

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le / 2017

Le Directeur **Le Directeur,**

Pierre COMMENVILLE

COPIE secteur VALBONNAIS